

Ads/HM  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 25 AVRIL 1963

-----  
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES  
DE LA SECURITE ET DE  
LA DEFENSE  
-----

/) /° 187 /PR/MAISD-A. ANNEE 1963.

SOMMAIRE:

Création de l'Arrondissement  
de Tchetti, Sous-Préfecture de  
Savalou (Département du Centre).

- 
- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°292/PCM/MI du 21 Octobre 1960 donnant aux six Régions de la République du Dahomey le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements ;
- VU le Décret n°378/PCM/MI du 8 Décembre 1960 complétant le tableau n°2 annexé au décret n°292 du 21 Octobre 1960 ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T :  
-----

ARTICLE 1°- Sont érigés en un arrondissement dont le Chef lieu est TCHETTI (Sous-Préfecture de Savalou) les villages de : TCHETTI, DJALOUKOU et DOUME.

ARTICLE 2°- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGG.	4
MINISTRES.	13
MAISD-A.	12
PREFET CENTRE.	2
S/P.SAVALOU.	2
ARROND.TCHETTI.	2
SCAN.	2
GENDARMERIE.	2
PROCUR.REPU.	2
RADIO-INFO.	2
ORD.	1

H. MAGA.

Par le Président de la République  
le Ministre des Affaires Intérieures,  
de la Sécurité et de la Défense,

VU:  
Le Ministre des Finances  
et du Travail,

M. AROUNA.

B. BORNA.